

APPEL URGENT - L'OBSERVATOIRE

HTI 001 / 0518 / OBS 039

Planification d'assassinat

Haïti

9 mai 2019

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, un partenariat de la FIDH et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), vous prie d'intervenir de toute urgence sur la situation suivante à **Haïti**.

Description de la situation :

L'Observatoire a été informé par le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH) d'une planification d'assassinat à l'encontre de M. **Pierre Espérance**, directeur exécutif du RNDDH et secrétaire général de la FIDH.

Selon des informations concordantes reçues par le RNDDH, une rencontre de planification de l'assassinat de M. Pierre Espérance s'est tenue le 23 avril 2019 au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales en présence du Ministre lui-même et du Chef de gang Jimmy Chézier alias « Barbecue ». Ce dernier, après avoir passé plus d'une dizaine d'années à l'Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre (UDMO), contrôle de facto cette unité et jouit de la protection de certains agents de la Police nationale d'Haïti (PNH) affectés au Corps d'Intervention pour le Maintien de l'Ordre (CIMO) qui assurent ses nombreux déplacements.

Depuis la rencontre du 23 avril 2019, les lieux de travail et de résidence de M. Espérance ont été identifiés par des bandits armés qui opèrent sous les ordres du Chef de gang Jimmy Chézier alias « Barbecue ». A plusieurs reprises, des motocyclettes sans plaque d'immatriculation ont été remarquées aux abords du local du RNDDH.

Ces informations ont été confirmées au RNDDH tant par des autorités policières que par des autorités politiques.

Une plainte a été déposée le 2 mai 2019 à la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ), qui a affirmé avoir ouvert une enquête sur ce dossier. Cependant, différentes plaintes déposées précédemment par le RNDDH au sujet d'autres menaces à l'encontre de M. Pierre Espérance ou du RNDDH lui-même n'ont jamais été suivies d'effet.

L'Observatoire exprime sa plus vive préoccupation quant à ces nouvelles menaces de mort, qui semblent être liées à la dénonciation par M. Pierre Espérance de différents massacres orchestrés récemment par des groupes armés qui seraient liés au pouvoir en place, dans plusieurs quartiers populaires et notamment à La Saline¹.

L'Observatoire rappelle que M. Pierre Espérance avait déjà reçu des menaces de mort similaires en 2018², 2017³ et 2014⁴, et qu'il a par ailleurs été victime d'un attentat en 1999. Ces attaques sont depuis restées impunies.

L'Observatoire appelle les autorités haïtiennes à diligenter une enquête prompte, exhaustive, impartiale et transparente afin d'identifier tous les responsables et de les sanctionner

¹ Voir le rapport intitulé « Les événements survenus à La Saline : De la lutte hégémonique entre gangs armés au massacre d'Etat » / RNDDH – Rapport/A2018/No10, et le communiqué de presse intitulé « Massacre d'Etat à La Saline : Révision à la hausse du bilan des personnes tuées et violées le 13 novembre 2018 » / RNDDH – Com.P/A18/No8.

² Voir l'Appel urgent de l'Observatoire HTI 001 / 0418 / OBS 047, publié le 13 avril 2018.

³ Voir l'Appel urgent de l'Observatoire HTI 001 / 0117 / OBS 001, publié le 5 janvier 2017.

⁴ Voir l'Appel urgent de l'Observatoire HTI 001 / 0414 / OBS 028, publié le 15 avril 2014.

conformément à la loi, et à garantir en toutes circonstances leur intégrité physique et psychologique.

Actions requises :

L'Observatoire vous prie de bien vouloir écrire aux autorités haïtiennes en leur demandant de :

- i. Garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique de M. Pierre Espérance, ainsi que l'ensemble des défenseurs des droits de humains en Haïti ;
- ii. Mener une enquête prompte, exhaustive, impartiale et transparente afin d'identifier tous les responsables des menaces de mort et de la planification d'assassinat susmentionnée et de les sanctionner conformément à la loi ;
- iii. Mettre un terme à toute forme de harcèlement à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme en Haïti afin qu'ils puissent mener leurs activités de défense des droits humains librement et sans entrave ;
- iv. Se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, et plus particulièrement ses articles 1 et 12.2 ;
- v. Plus généralement, se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits humains ratifiés par Haïti.

Adresses :

- M. Jean Roudy Aly, Ministre de la Justice et de la Sécurité publique, Haïti, Email : rudly@yahoo.com, Tel : +509 4412-1212
- M. Michel-Ange Gédéon, Directeur général de la Police nationale d'Haïti (PNH), Email : godore68@hotmail.com, Tel : +5093330-0444
- M. Paul Eronce Villard, Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de de Première Instance de Port-au-Prince, Haïti, Email : parquetpap@yahoo.fr, Tel : (509) 4131-6801
- S.E. Pierre André Dundar, Ambassadeur, Mission permanente de la République d'Haïti auprès des Nations Unies à Genève, Suisse, Fax : +41 22 715 49 98 ; Email : mphonu.geneve@diplomatie.ht
- Ambassade de la République d'Haïti à Bruxelles, Belgique, Fax : +32 2 640 60 80, Email : ambassade@amb-haiti.be
- S.E. Leon Charles, Ambassadeur, Mission permanente de la République d'Haïti auprès de l'Organisation des États américains. E-mail : mphoea.doc@diplomatie.ht

Prière d'écrire également aux représentations diplomatiques d'Haïti dans vos pays respectifs.

Paris-Genève, le 9 mai 2019

Merci de bien vouloir informer l'Observatoire de toutes actions entreprises en indiquant le code de cet appel.



L'Observatoire pour la
Protection des Défenseurs
des Droits de l'Homme

L'Observatoire, partenariat de la FIDH et de l'OMCT, a vocation à protéger les défenseurs des droits de l'Homme victimes de violations et à leur apporter une aide aussi concrète que possible. La FIDH et l'OMCT sont membres de ProtectDefenders.eu, le mécanisme de l'Union européenne pour les défenseurs des droits de l'Homme mis en œuvre par la société civile internationale.

Pour contacter l'Observatoire, appeler La Ligne d'Urgence :

- E-mail : [Appeals\[at\]fidh-omct.org](mailto:Appeals[at]fidh-omct.org)
- Tel et fax FIDH : 33 1 43 55 25 18 / 33 1 43 55 18 80
- Tel et fax OMCT : + 41 22 809 49 39 / 41 22 809 49 29